

MAIRIE DE MONPAZIER

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 08 avril 2013 - 20H

Présents : Mmes : Talou, Maison, Alglave, Gardel.

MM Duppi, Bresson, Pouzet, Sartrand, Biard, Gipoulou, Lorblancher, Morisse.

Absent excusé : M Cheval.

Secrétaire de séance : M. Gipoulou

Lecture du compte rendu du 22 février 2013 par Monsieur le Maire, soumis à approbation du Conseil :
1 abstention.

DELIBERATIONS

D01> Vote du compte administratif 2012 du budget principal et de son affectation,

Présentation du compte administratif avec un résultat comme suit :

En fonctionnement

Dépenses : 464 160.86€

Recettes : 502 311.47€

Excédent : 38 150.61€

En Investissement

Dépenses : 227 074.53€

Recettes : 308 467.76€

Report de l'exercice précédent : 100 147.72€

Déficit : 18 754.49€

Monsieur le Maire s'étant retiré, Mme Talou a fait voter le compte administratif en accord avec le compte de gestion. 9 voix pour et 2 abstentions

D02> Vote du compte administratif 2012 du budget assainissement et de son affectation,

En fonctionnement

Dépenses : 14 716.53€

Recettes : 21 891.73€

Report de l'exercice précédent : 7 666.46€

Excédent : 14 841.66€

En Investissement

Dépenses : 30 502.31€

Recettes : 49 444.11€

Report de l'exercice précédent : 2 561.95€

Excédent : 21 503.75€

Monsieur le Maire s'étant retiré, Mme Talou a fait voter le compte administratif en accord avec le compte de gestion. 11 voix pour.

D03> Vote du compte administratif 2012 du budget CIAP et de son affectation,

En Investissement

Dépenses : 23 229.00€

Recettes : 88 305.00€

Excédent : 65 076.00€

Monsieur le Maire s'étant retiré, Mme Talou a fait voter le compte administratif en accord avec le compte de gestion. 9 voix pour et 2 abstentions.

D04> Vote des budgets 2013 « Principal, Assainissement et CIAP »

Monsieur le Maire donne lecture des budgets comme suit :

Budget principal

Fonctionnement Dépenses et recettes : 538 015.70€

Investissement Dépenses et recettes : 595 285.19 €

Plusieurs projets sont en cours de réalisation : l'aménagement du terrain face à l'école, la continuité des travaux de l'église et la restauration du petit patrimoine (fontaine et lavoir)

Le budget est voté avec 11 voix pour et 1 abstention

Budget annexe assainissement

Fonctionnement Dépenses et recettes : 34 211.66€

Investissement Dépenses et recettes : 819 120.00 €

Un nouveau projet de station d'épuration est inscrit en remplacement de l'ancien, beaucoup trop onéreux.

Le budget est voté avec 12 voix pour.

Budget annexe CIAP

Fonctionnement Dépenses et recettes : 108 752€

Investissement Dépenses et recettes : 478 821 €

Projet de restauration et d'aménagement du bâtiment pour le musée dont l'ouverture est prévu en juillet.

Le budget est voté avec 10 voix pour et 2 abstentions.

D05> Vote des taux d'imposition des taxes,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes.

Taxe d'habitation 11.31% ; Taxe foncière (bâti) 21.48% ; et la Taxe foncière (non bâti) 78.60% dont le cumul entre les taux de la commune et de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne - Périgord est identique à celui de 2012.

D06> SPA : convention fourrière

Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Bergerac dont la participation par habitant passe à 0.55€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D07>SDE 24 : adhésion au service énergie

Proposition d'adhésion au nouveau Service Energie du SDE 24 dont les services sont destinés à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion à ce service permet entre autre la réalisation du bilan et des suivis énergétiques de notre patrimoine communal moyennant un coût de 100€ + (05€ x 533 habitants) soit 366.50€ par an.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D08>Conseil Général : demande de subvention sur l'accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe qu'un diagnostic a été réalisé par la société "Accesmétrie" mandaté par le Conseil Général de la Dordogne sur l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites des bâtiments de la commune de Monpazier.

Les travaux de mise en accessibilité de l'immeuble pour la création du CIAP comportent notamment l'installation d'une rampe d'accès et d'un ascenseur.

Aussi, monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention à hauteur de 10 000€ dans le cadre de l'aide à la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D09> CIAP : recrutement d'un graphiste pour la création de support de communication

Quatre graphistes ont envoyé différentes réalisations d'affiches et de publicités. Plusieurs avis sont partagés sur le résultat de leur proposition. Aussi il va être demandé à chaque graphiste d'envoyer d'autres modèles de réalisation. La décision sera reportée à la prochaine réunion.

D10> Transfert des salaires des agents du CIAP, du Budget principal vers le budget annexe.

Jusqu'à ce jour, le mandatement des salaires des employés du CIAP se faisait sur le budget principal de la commune. Le vote des budgets principal et annexe ayant été validé, monsieur le maire propose de transférer à compter du 1^{er} mai 2013, les salaires des agents du CIAP du budget principal vers le budget annexe correspondant

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D 11 Logo mairie : mise en place d'un concours

Proposition de mettre en place un concours pour créer un logo représentant la commune de Monpazier. Le Conseil Municipal décide de solliciter les graphistes qui ont proposé leurs offres pour les supports de communications.

La décision sera reportée à la prochaine réunion.

D12>Aménagement terrain école : choix des entreprises

Dans le cadre de l'aménagement d'une aire de stationnement à Monpazier, Monsieur le Maire rappelle qu'après publication du marché de travaux, plusieurs candidatures ont répondu à notre demande.

Après avis de la commission d'appel d'offre et analyse du Maître d'Oeuvre (CITEA), il a été proposé les quatre prestataires suivants correspondant aux critères d'attribution. L'estimatif des travaux était prévu à 250 216€ HT.

NOM	ADRESSE	MONTANT HT
SNC HERAUT	Le Bugue (24)	234 097.10 €
EUROVIA	Coulounieix Chamiers (24)	240 052.30€
SIORAT	Ussac (19)	268 192.00€
SAS CYPRIOTE	Saint Cyprien (24)	275 027.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SNC HERAUT pour un montant HT de 234 097.10€ HT

D13>Station d'épuration : Abandon du projet avec système à boues activées

Monsieur le Maire mentionne le projet de construction de la station d'épuration (suite à la non-conformité du système d'assainissement), mené par le bureau d'étude SOCAMA en date du 27/09/2011. L'étude a été réalisée pour un système avec boues activées, dont le montant des travaux (estimé à 1 681 000.00 € HT) sera répercuté sur les abonnés domestiques et professionnels.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal, le coût important de ces travaux d'investissement mais également des coûts de fonctionnement qui en découleront, ainsi que des difficultés pour obtenir des emprunts bancaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abandonner le projet de station avec système à boues activées pour un autre procédé moins coûteux en investissement et en fonctionnement.

D14>Station d'épuration : recrutement d'un conseiller technique pour un nouveau projet.

Monsieur le maire propose de faire appel à un conseiller technique, M. Paulus André, spécialisé dans les stations d'épuration à lits de roseaux pour une étude de faisabilité d'une nouvelle station. Le montant de cette étude est estimé à 5 760€ HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission sur l'assainissement de la commune.

Sont désignés : M Jean Jacques Gipoulou ; M Lucien Bresson ; M Jean Alain Sartrand ; M Bernard Pouzet ; M Jean Christophe Lorblancher.

Fin de la séance 23h30.